

MAGNY

8. Méluzien

Données relatives à la présente planche
NB : les plans des PPRn et autres servitudes sont annexés au PLUi

- Zonage
- UA,B(a,m,r,v) - Zone urbaine à vocation mixte
 - UA,B(a,m,v)j - Sous-secteur de jardin
 - A - Zone agricole protégée
 - N - Zone naturelle protégée

- Éléments de la trame verte et bleue à protéger
- Mare
 - Autres éléments de la trame bleue (étang, cours d'eau, etc.)

- Éléments patrimoniaux et paysagers remarquables à protéger
- Élément de paysage ou de patrimoine

- Fond de plan
- Cours d'eau et plans d'eau

N°	Élément du patrimoine protégé
235 - 09	Croix

